



Actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels

Inclus dans l'offre socle

Des actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels, pour quoi faire ?

Sensibiliser

**aux enjeux
de la prévention**
des risques au
travail.

Encourager

les professionnels à
adopter des démarches
de prévention des
risques.

Aborder

**des situations concrètes
et des cas pratiques**
autour de la prévention des
risques en entreprise.

Partager

son expérience avec
d'autres professionnels,
à travers des formats
d'animation collectifs.

Qui est concerné par ces actions de sensibili- sation collective ?

Ces actions ciblent
tous les professionnels,
employeurs comme
salariés.

Les ateliers de prévention des risques professionnels, comment ça se passe ?

Des thématiques adaptées aux problématiques rencontrées en entreprise

Prévention des troubles
musculosquelettiques, des
risques psycho-sociaux, du risque
chimique, du risque routier, ou
encore réalisation d'un Document
Unique d'Évaluation des Risques
professionnels, ... Autant de sujets
qui peuvent être traités dans le
cadre de ces séances, à travers des
données objectives et des situations
concrètes. Les préventeurs du
Service de Prévention et de Santé
au Travail abordent également
les solutions de prévention

existantes, en tenant compte du
contexte de l'entreprise et du
secteur d'activité.

**Organisés sur site (en entreprise
ou dans les locaux de votre
Service de Prévention et de
Santé au Travail) ou en distanciel
(webinaire par exemple)**, ces
sessions en petits groupes
favorisent l'échange entre
professionnels et le partage de cas
concrets. À l'issue de ces ateliers,
les participants disposent d'outils
pratiques pour mettre en œuvre des
démarches de prévention dans leur
entreprise.

Qui organise les actions de sensibilisation ?

Les équipes du SPSTI peuvent
construire avec l'employeur
des actions de sensibilisation
adaptées à ses besoins, sur une
problématique rencontrée, sur un
thème en particulier ou pour un
secteur d'activité.

Pour plus d'informations sur les actions de sensibilisation collective
à la prévention des risques professionnels, contactez votre Service
de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises.

